



# **L'incendiaire 2ième édition**

## **Règlement de course**

### **les 04 & 05 juillet 2026**



#### **ARTICLE 1 – Respect du code de la route**

Les participant(e)s s'engagent à respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours sous peine d'exclusion de la course.

#### **ARTICLE 2 – Respect des lieux**

Les participant(e)s s'engagent à respecter les lieux empruntés et à ne pas jeter le moindre emballage sur les parcours sous peine d'exclusion de la course. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course une semaine après son déroulement.

#### **ARTICLE 3 – Prix et inscription**

Seuls les participant(e)s en ordre de paiement seront autorisé(e)s à prendre le départ.  
Aucun échange ou revente de dossard n'est autorisé.

- La course solo : 60€,
- La course par équipe de deux : 90€,
- La course par équipe de trois : 120€
- La course par équipe de quatre : 160€,
- La course découverte : 5€
- La course cani-cross :
- La course enfant : 2€

Les inscriptions se feront sur le site : **NORMANDIE COURSE À PIED**

- Ouverture des inscriptions en ligne : Mercredi 7 janvier 2026 à 14H00
- Clôture des inscriptions en ligne : Samedi 27 juin 2026 à 18H00, dans la limite des places disponibles.
- Paiement par CB (paiement sécurisé)
- - Vous devez être en possession de votre Parcours Prévention Santé (PPS) ou de votre licence 2025/2026 à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la procédure d'inscription en ligne.
- - Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de votre paiement et de l'envoi immédiat de votre PPS ou de votre licence valide.
- - Les personnes ayant un dossier incomplet (manque paiement et/ou de PPS/licence valide au 27 juin 2026 à 18H, ne seront pas inscrites à l'épreuve et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves. Rappel : votre inscription est strictement personnelle et rattachée à votre compte. En cas d'empêchement, celle ci ne peut être ni vendue, ni rétrocédée.
- Aucune inscription ne se fera par courrier ou par mail.
- Si l'une des courses est prématurément complète, les inscriptions à cette course seront clôturées avant le 27 juin 2026. Une information sera alors transmise

### **PPS ou licence :**

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022, visant à rendre plus accessible la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le Parcours Prévention Santé.

Qu'est-ce que le Parcours Prévention Santé (PPS) ? Le PPS (Parcours Prévention Santé) est un dispositif mis en place par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) au cours de l'année 2023, s'adressant à tous les coureurs majeurs souhaitant prendre part à une course chronométrée jusque-là soumise à la validation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition. Ce parcours en ligne propose un contenu pédagogique sous forme de texte et de 4 vidéos abordant plusieurs thématiques du sport santé afin de sensibiliser aux risques, aux précautions à prendre, aux bonnes attitudes à adopter et aux recommandations des professionnels liés à la pratique de la course à pied. Après de chaque vidéo, le coureur répond à une auto évaluation liée au thème abordé. A la fin du parcours, il se voit remettre une attestation au format PDF, valable 3 mois avec numéro d'identification unique, qu'il pourra déposer sur son site d'inscription ou présenter lors de son retrait de dossard.

### **Où remplir mon Parcours Prévention Santé (PPS) ?**

Pour remplir un PPS, le coureur peut se rendre directement sur le site <https://pps.athle.fr/>

Le PPS a pour vocation de se substituer au certificat médical. Cela signifie que les certificats médicaux ne seront bientôt plus recevables pour participer à une course chronométrée.

Ces documents seront conservés par l'organisation.

ATTENTION : Aucune inscription ne sera validée en l'absence votre PPS ou si votre document est périmé ou falsifié.

## **ARTICLE 4 – Annulation et remboursement**

### **Du fait du participant :**

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être justifiées par un certificat médical et devront nous parvenir avant le 27 juin 2026.

Pour un désistement non médical enregistré :

Avant le 07 juin 2026 : 70% du montant de l'inscription vous seront remboursés. Avant le 27 juin 2026 : 50% du montant de l'inscription vous seront remboursés. Les remboursements seront traités, au plus tard 2 mois après l'épreuve. ATTENTION : Après le 27 juin 2026, plus aucune demande de remboursement ne sera acceptée. IMPORTANT : si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme ou la photocopie de votre licence en cours de validité avant la clôture des inscriptions en ligne, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

### **Du fait de l'organisateur :**

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait ou en cas de crise sanitaire empêchant le déroulement de la manifestation... Toutefois, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation, de modifier les tracés ou distances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **ARTICLE 5 – Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera le vendredi 03 juillet 2026 entre 18h et 20h et le jour de la course

à partir de 08h à la salle des 03 îles, route de Domfront à LA FERTE MACE 61600.

### **ARTICLE 6 – Règlement de course solo**

#### **Format course à pied :**

La course est ouverte pour un maximum de 100 coureurs avec un âge minimal de 16 ans. Chaque boucle de la course fait environ 7,5km et 150 D+. Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Le départ de la première boucle sera donné à 10h00 le samedi 04 juillet 2026. Tout(e) participant(e) n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé(e). Tout participant toujours en course doit partir à l'heure pile pour la boucle suivante.

L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée après à partir de 19h. L'assistance sur le parcours (pacer) est autorisée après à partir de 19h. L'utilisation des bâtons est autorisée à partir de 15H (au départ de la 6e boucle). Pour être déclaré vainqueur, un coureur/une coureuse doit terminer une dernière boucle seul(e) (en moins de 60 minutes). Si après 23h (et 23 tours) plusieurs coureurs/coureuses sont encore en course, c'est celui/celle qui franchira le premier/la première la ligne d'arrivée du 24e tour qui sera déclaré vainqueur.e. En cas d'arrivée main dans la main, personne ne sera déclarée vainqueur.

#### **Format marche nordique :**

La course est ouverte pour un maximum de 100 marcheurs avec un âge minimal de 16 ans. Chaque boucle de la marche fait environ 4,5km et 90 D+. Le temps autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Le départ de la première boucle sera donné à 10h30 le samedi 04 juillet 2026. Tout(e) participant(e) n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé(e). Tout participant toujours en course doit partir à l'heure pile pour la boucle suivante.

L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée après à partir de 19h30. L'assistance sur le parcours (pacer) est autorisée après à partir de 19h30. L'utilisation des bâtons est autorisée à partir de 15H30 (au départ de la 6e boucle). Pour être déclaré vainqueur, un coureur/une coureuse doit terminer une dernière boucle seul(e) (en moins de 60 minutes). Si après 23h (et 23 tours) plusieurs coureurs/coureuses sont encore en course, c'est celui/celle qui franchira le premier/la première la ligne d'arrivée du 24e tour qui sera déclaré vainqueur.e. En cas d'arrivée main dans la main, personne ne sera déclarée vainqueur.

### **ARTICLE 7 - Règlement de course à 2, à 3 et à 4 (course et marche)**

La course est ouverte à maximum 50 équipes de 2, 50 équipes de 3 et 50 équipes de 4. Les équipes peuvent être mixtes ou unisexes avec un âge minimal de 16 ans.

Toute équipe encore en lice prend le départ à l'heure pile de chaque tour.

Pendant la boucle, chaque équipe devra toujours avoir un participant par tour sans ordre particulier. C'est-à-dire qu'un même coureur/marcheur pourra faire plusieurs tours de suite. Toutefois, si ce participant ne respecte pas le délai des 60 minutes par tour, il élimine son équipe.

Dans l'éventualité où des équipes seraient encore en course après 23 boucles, le dernier tour doit être parcouru par toute l'équipe et le chronométrage se fait sur le dernier membre à franchir la ligne d'arrivée.

### **ARTICLE 8 – Règlement de course découverte**

La course est ouverte à tout le monde sans limite d'âge.

### **Course à pied :**

Il convient de faire la boucle de 7,5km.

Le départ est le samedi 05 juillet 2026 à 09h00.

La limite de temps de course est fixée à 01h30 soit le samedi 04 juillet 2026 à 10h30.

Les déguisements sont les bienvenus etc

Cette course ne nécessite pas le PPS mais l'autorisation parentale pour les coureurs mineurs.

### **Marche nordique :**

Il convient de faire la boucle de 4,5km.

Le départ est le samedi 05 juillet 2026 à 09h30.

La limite de temps de course est fixée à 01h30 soit le samedi 04 juillet 2026 à 11h00.

Les déguisements sont les bienvenus etc

Cette course ne nécessite pas le PPS mais l'autorisation parentale pour les coureurs mineurs.

## **ARTICLE 9 – Règlement de course cani-cross**

Le parcours est de 2400 m. Cet événement est conçu pour être ludique et accessible à tous. Aucun classement ne sera établi car cet événement est non compétitif.

### **Conditions de participation**

- Les chiens doivent être âgés de 18 mois minimum pour participer.
- Les chiens doivent être en bonne santé et à jour de leurs vaccinations obligatoires :
  - Maladie de carré
  - Parvovirose
  - Leptospirose
  - Toux du chenil BB + Pi
  - Rage
- Les chiens doivent être identifiés.
- Un contrôle sera fait au retrait des dossards.
- Les chiens doivent être sociables et non agressifs. Tout comportement dangereux entraînera l'exclusion immédiate.

### **Matériel obligatoire**

- Pour le chien :

Harnais adapté à la traction (colliers plats ou étrangleurs interdits). Le Harnais du chien doit lui dégager

les épaules et surtout être adapté à sa morphologie et à sa taille

Apportez de l'eau pour hydrater votre chien avant et après la course.

- Pour le participant :

Laisse ou longe élastique avec amortisseur de 2m maximum, fixée à une ceinture adaptée au canicross. (Ceinture abdominale d'une largeur de 7 centimètres minimum ou un baudrier)

### Sécurité et bien-être animal

- En cas de fortes chaleurs (> 25°C), l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la course pour préserver la santé des chiens.
- Les participants doivent signaler tout dépassement ou ralentissement pour éviter les incidents.
- Les propriétaires doivent ramasser les déjections de leur chien. Des sacs seront mis à

disposition.

Le retrait des dossards peut se faire aussi le jour de la course.

### **ARTICLE 10 – Règlement course enfant :**

La course des enfants à lieu le dimanche par tranche d'âge comme décrit ci-dessous avec la distance :

Catégorie école athlétisme (2018 – 2020) et Poussins (2016 – 2017) : 800m

Catégorie benjamin (2014 – 2015) : 1 600m

Catégorie minimales (2012 – 2013) : 2 400m.

Le retrait des dossards peut se faire aussi le jour de la course.

### **ARTICLE 11 – Prix et récompenses**

Tous les participant(e)s à la course et en ordre d'inscription recevront un lot lors du retrait du dossard.

Le classement final débutera à partir de la 10ème boucle effectuée. Les trois derniers coureurs debout (femme et homme), les trois dernières équipes par sexe et mixtes reçoivent un trophée unique et des cadeaux offerts par nos partenaires.

### **ARTICLE 12 – Modification de parcours**

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

### **ARTICLE 13 - Responsabilité civile**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Il incombe aux participant(e)s de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

### **ARTICLE 14 – Responsabilité en cas de vol**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

### **ARTICLE 15 – Droit à l'image**

Sauf contre-indication préalable, les concurrent(e)s acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

### **ARTICLE 16 – Dopage**

Les participant(e)s s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

### **ARTICLE 17 – Esprit fair-play**

Les concurrent(e)s s'engagent à courir dans un esprit fair-play.

### **ARTICLE 18 – Acceptation du règlement**

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 19 – Modification au règlement**

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

Fait à LA FERTE MACE le 03/01/2026